



Info-Alerte n° 2458 du 13 octobre 2021



## NEOLIANE persiste et signe

Le témoignage reçu le 8 octobre 2021 confirme que les rabatteurs de **NEOLIANE** multiplient les arguments « bidons » pour obtenir la souscription d'un contrat d'assurance hospitalisation :

*« Je viens d'être contacté par un représentant de **NEOLIANE** à Marseille : une nouvelle réglementation s'applique en cas d'hospitalisation et j'ai déjà dû recevoir un dossier. Le délai de réponse est dépassé et je dois normalement payer 67,34 €. Mais, heureusement, il peut arranger cela.*

*Je lui ai fait savoir que je n'avais jamais rien demandé et que j'avais tout ce qui fallait en matière de couverture sociale. Le représentant insiste en indiquant que c'est obligatoire et que je serai quand même prélevé le 5 novembre 2021. Je l'ai envoyé poliment paître et il m'a raccroché au nez. »*

La modification de la réglementation est un grand classique pour obtenir la souscription d'un contrat d'assurance. Au consommateur de résister et, par exemple, de réclamer un écrit confirmant cette modification réglementaire.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)